

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX  
(Haute-Vienne)

**DECISION DU PRÉSIDENT**  
**n°2025-004 du 13 janvier 2025**

**Objet : Bâtiment industriel pour une association sur la commune du Chalard.**

**: Marché de prestations intellectuelles – Mission de coordination SPS et mission de bureau de contrôle.**

**LE PRESIDENT,**

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu les contrats ci-joint ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est conclu, selon le mode de passation par procédure adaptée :

- Un marché de prestations intellectuelles avec la société **BET DELOMENIE – 12, rue Robert Schuman 87170 ISLE**, pour une mission de coordination SPS relative à la construction d'un bâtiment industriel pour une association sur la commune du Chalard.
- Un marché de prestations intellectuelles avec la société **APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTIONS – 15, rue Léon Serpollet 87280 LIMOGES**, pour une mission de bureau de contrôle relative à la construction d'un bâtiment industriel pour une association sur la commune du Chalard.

**Article 2 :** Les montants des marchés s'établissent à :

- Mission SPS : **1 974 € HT.**
- Mission de bureau de contrôle : **4 680 € HT.**

**Article 3 :** Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Président**

  
**Patrick DARY**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20250113-DP2025-00411012-AR  
Date de télétransmission : 23/01/2025  
Date de réception préfecture : 23/01/2025

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge ...../..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Marché public de prestations intellectuelles**

**DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE (DPGF)**

**MAITRE DE L'OUVRAGE**

**Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix**

**OBJET DE LA CONSULTATION**

**Création d'un bâtiment industriel pour une association  
87500 LE CHALARD**

**Mission de Contrôle technique**

**DATE DE REMISE DES OFFRES**

**20 novembre 2024 à 17h00**

Caractéristiques de l'opération :	
Maître d'ouvrage :	<p>Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix</p> <p>Rue du 8 mai 1945 - BP 28 - 87500 SAINT-YRIEIX</p> <p>Contact : Rodolphe CHAMPAU-PELTIER</p> <p>Tel : 05.54.07.06.44 - Courriel : r-peltier@communaute-saint-yrieix.fr</p>
Maître d'oeuvre :	<p>Thierry FURELAU - 15 rue Pasteur 87800 NEXON</p> <p>Contact : Thierry FURELAU</p> <p>Tel : 05.55.58.26.03 - Courriel : t-furelau.architecte@wanadoo.fr</p>
Stade de l'avancement du projet :	Phase avant-projet définitif
Coût des travaux :	150 000,00 € HT
Formule de révision :	La révision est effectuée par application au prix du marché d'un coefficient C de révision, donnée par la formule : $C = 0,20 + 0,80 \text{ Im/Io}$ dans laquelle Im et Io sont les valeurs prises par l'index ingénierie (ING) respectivement au mois m0 (mois d'origine) et au mois m (mois de révision).
Durée de réalisation :	6 mois dont 1 mois de préparation
Lieu de réalisation :	rue du Lavoir 87500 LE CHALARD
Classement et type de l'établissement :	ERP - Type L (local associatif) 5ème catégorie
Nombre de lots :	10
Type de mission :	L + SEI + HAND + ATT HAND + VIEL + CONSUEL

Date de démarrage de mission :	Immédiate en phase conception
--------------------------------	-------------------------------

Décomposition du temps prévisionnel d'intervention en heures par catégorie				
Phase de mission	Ingénieur spécialisé	Ingénieur	Technicien	Total horaires
Examen des documents en phase conception		8,00	4,00	12,00
Examen des documents en phase exécution		8,00	6,00	14,00
Examen des ouvrages en phase chantier		13,00	10,00	23,00
Vérifications en phase réception		2,00	4,00	6,00
Période de parfait achèvement		1,00		1,00
Récapitulatif heures	0,00	32,00	24,00	56,00

Décomposition du temps prévisionnel d'intervention en euros HT par catégorie				
Phase de mission	Ingénieur spécialisé	Ingénieur	Technicien	Total HT
Tarif horaire HT				
Examen des documents en phase conception	0,00	560,00	240,00	800,00
Examen des documents en phase exécution	0,00	560,00	360,00	920,00
Examen des ouvrages en phase chantier	0,00	910,00	600,00	1 510,00
Vérifications en phase réception	0,00	140,00	240,00	380,00
Période de parfait achèvement	0,00	70,00	0,00	70,00
Coût de la mission HT	0,00	2 240,00	1 440,00	3 680,00
TVA à 20 %				736,00
Coût de la mission TTC				4 416,00

Décomposition du temps prévisionnel d'intervention en euros HT par catégorie				
Phase de mission	Ingénieur spécialisé	Ingénieur	Technicien	Total HT
Tarif horaire HT				
Examen des documents en phase conception	0,00	560,00	240,00	800,00
Examen des documents en phase exécution	0,00	560,00	360,00	920,00
Examen des ouvrages en phase chantier	0,00	910,00	600,00	1 510,00
Vérifications en phase réception	0,00	140,00	240,00	380,00
Période de parfait achèvement	0,00	70,00	0,00	70,00
Coût de la mission HT	0,00	2 240,00	1 440,00	3 680,00
TVA à 20 %				736,00
Coût de la mission TTC				4 416,00

Mission ATT HAND

Coût de la mission HT	300,00
TVA à 20 %	60,00
Coût de la mission TTC	360,00

MissionVIEL

Coût de la mission HT	480,00
TVA à 20 %	96,00
Coût de la mission TTC	576,00

MissionCONSUEL

Coût de la mission HT	220,00
TVA à 20 %	44,00
Coût de la mission TTC	264,00

Nom et prénom du Contôleur technique titulaire :

Manon DESSUS

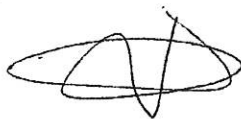
Nom et prénom du Contôleur technique suppléant :

Nicolas BARRET

A LIMOGES

Le 09-janv-25

Le candidat

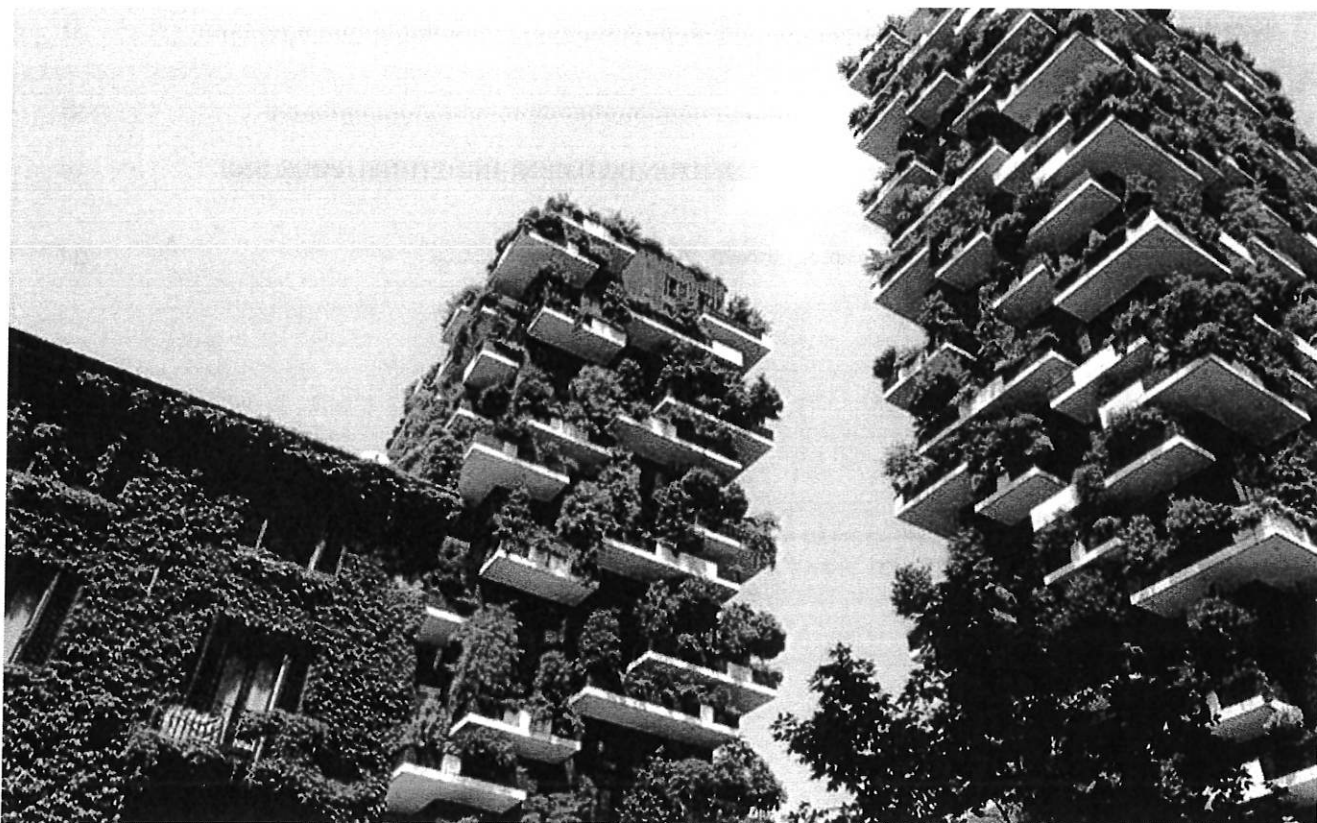


Nam DUPIERRE, Responsable Unité BRIVE-LIMOGES

Le Président



## CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL POUR UNE ASSOCIATION A LE CHALARD



### PROPOSITION COMMERCIALE

**Maître d'ouvrage :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
PAYS DE ST YRIEIX

A l'attention de M CHAMPAU-PELTIER

RUE DU 08 MAI 1945

BP 28

87500 ST YRIEIX LA PERCHE

Tél.: 0555088876

Email: r-peltier@communaute-saint-yrieix.fr

Siret: 24870018900017

**Votre interlocuteur :**

MME DUPIERRE NAM

APAVE IC LIMOGES

15 RUE LEON SERPOLLET

Z.I NORD

87280 LIMOGES

Tél.: 0555372550

Email: nam.dupierre@apave.com

## Sommaire

Synthèse de notre offre.....	3
Liste des offres.....	5
Contrôle Technique Bâtiment - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL POUR UNE ASSOCIATION A LE CHALARD	5
Attestation réglementaire handicapés après travaux .....	24

## Synthèse de notre offre pour votre projet

### Notre réponse à votre demande

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet.

Nous vous proposons cette offre globale qui a pour objectif de répondre à vos besoins, en réalisant les missions suivantes :

### Synthèse de la proposition tarifaire :

		<b>4 680,00 € HT</b>
1	<i>Contrôle Technique Bâtiment</i> N° d'offre : 2556540.4 Rappel missions proposées : Hand-ERP / L / SEI	3 680,00 € HT <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2	<i>Attestation réglementaire handicapés après travaux</i> N° d'offre : 2556558.2	300,00 € HT <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3	<i>Vérification des installations électriques « Consuel »</i> N° d'offre : 2556558.2	220,00 € HT <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4	<i>Vérification Initiale des Installations Electriques</i> N° d'offre : 2556558.2	480,00 € HT <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>TOTAL :</b>		<b>4 680,00 € HT</b>
		Honoraires      Votre choix

## Votre commande

### Bon de commande

En signant, je reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'ensemble des informations présentes dans ce document.
- Disposer des pouvoirs nécessaires à la signature de ce contrat.
- Commander en plus des missions demandées (détail au §1.1), les missions cochées « Oui » uniquement listées au §1.2

Liste des offres concernées :

2556540.4 Contrôle Technique Bâtiment - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL POUR UNE ASSOCIATION A LE CHALARD

2556558.2 Attestation réglementaire handicapés après travaux

**La signature vaut acceptation de toutes les pages de la proposition commerciale, des Conditions Générales de vente et d'intervention, Des conditions particulières, l'ensemble valant ainsi contrat.**

Société signataire du contrat :

.....

Signataire :

**Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix**

Nom et Prénom :

**DARY Patrick**

Fonction :

**Président**

### Validité de l'offre

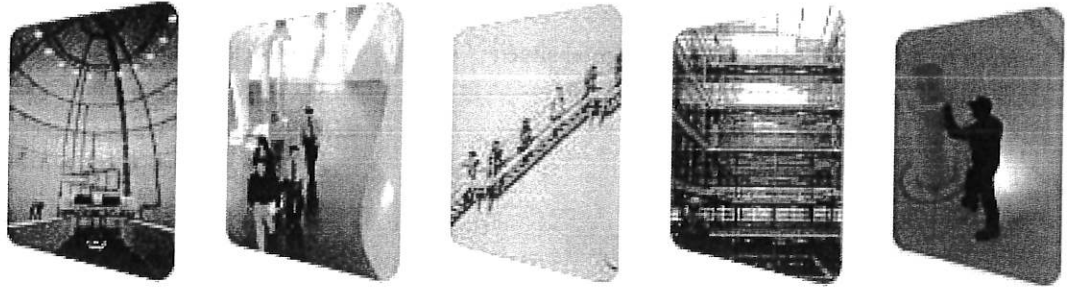
Cette proposition tarifaire est valable pour une durée de 3 mois à compter de son édition.

### Conditions de règlement

Les conditions de règlement sont indiquées dans les fiches descriptives de chaque ainsi que les échéanciers de facturation.

Sauf mention contraire dans les fiches descriptives, nos honoraires sont révisibles suivant la formule suivante : In/Io où In représente le dernier indice ING connu à la date d'émission de la situation et Io l'indice ING du mois d'édition de la présente offre.





---

## CONTRAT DE CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION

**Référence : 2556540.4**

Opération concernée:

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL POUR UNE  
ASSOCIATION A LE CHALARD

Monsieur Rodolphe CHAMPAU-PELTIER

Tél. : 0555088876

Fax : 0555082180

Mail : r-peltier@communaute-saint-yrieix.fr

Nam DUPIERRE

Tél. : 0668257243

Mail : bgc.charentes-limousin@apave.com

APAVE IC LIMOGES

15 RUE LEON SERPOLLET

Z.I NORD

87280 LIMOGES

---

Entre les soussignés :  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST  
YRIEIX  
ci-après désigné le « Maître de l'Ouvrage », situé :  
RUE DU 08 MAI 1945  
BP 28  
87500 ST YRIEIX LA PERCHE  
représenté par  
Monsieur Rodolphe CHAMPAU-PELTIER  
SIREN : 248700189

**d'une part,**

Et :  
APAVE INFRASTRUCTURES ET  
CONSTRUCTION FRANCE  
ci-après désigné « Apave » dont le siège est situé :  
6 rue du Général Audran  
92412 COURBEVOIE CEDEX  
représenté par :  
HERVE MAILLET  
APAVE IC POITOU CHARENTES LIMOUSIN  
15 RUE LEON SERPOLLET Z.I NORD  
87280 LIMOGES

**d'autre part,**

## 1. OBJET DE L'OFFRE :

1. La présente offre s'applique à l'opération désignée ci-après :  
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL POUR UNE ASSOCIATION A LE CHALARD
2. L'intervention du Contrôleur Technique de Construction sera conforme aux dispositions de nos Conditions Générales de Vente de d'Intervention du Contrôle Technique de Construction et des fiches descriptives de prestation jointes à cette offre. Elle comprendra exclusivement les missions suivantes :
  - MISSION Hand-ERP : accessibilité des établissements recevant du public
  - Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
  - Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH
3. Les textes auxquels se réfère le Contrôleur Technique de Construction au cours de son intervention sont conformes à l'article 4.1.10 de la Norme NF P 03-100.

4. Cette offre prend en compte les éléments suivants :  
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL POUR UNE ASSOCIATION A LE CHALARD

Notre mission comprend :

- 1 rapport initial en phase PRO
- 1 visite de chantier par mois pendant la durée des travaux
- 1 rapport final

## 2. PIECES CONTRACTUELLES:

La présente offre est constituée d'une proposition de contrat à laquelle s'ajoute :

- 3 fiche(s) descriptive(s) de prestation
- Les Conditions Générales de Vente et d'Intervention du Contrôle Technique de Construction

En cas de contradiction, les conditions particulières du présent contrat priment sur tout autre document.

## 3. CONDITIONS D'INTERVENTION :

Le nom du Contrôleur Technique de Construction chargé du suivi de l'opération vous sera communiqué après réception de l'offre signée. Le début et la durée de sa mission sont mentionnés en § 4.

#### 4. CONDITIONS COMMERCIALES :

1. Conformément à l'article 8 des Conditions Générales de Ventes et d'Intervention du Contrôle Technique de Construction, la rémunération du Contrôleur Technique de Construction, dans les conditions de durée et de volume de travaux stipulés dans le présent document, est fixée à :

**Montant des honoraires HT : 3 680,00 €**, soit 2,45 % du montant des travaux estimé à 150 000,00 € HT  
Montant des honoraires TTC : 4 416,00 €.

Les montants ci-dessus sont établis aux conditions économiques du 10/01/2025 et comprennent les frais de déplacement.

2. Notre offre est valable jusqu'au 18/02/2025.
3. La durée de notre mission a été évaluée sur la base d'une durée des travaux de 5 mois et pour une date de début des travaux à communiquer par le Maître de l'Ouvrage.
4. Le montant des honoraires évoluera dans les conditions suivantes :
  - Si le montant réel des travaux dépasse le montant prévisionnel annoncé ci-dessus, un complément d'honoraires sera calculé proportionnellement à l'augmentation du montant des travaux.
  - Si la durée réelle des travaux est supérieure à la durée prévisionnelle annoncée ci-dessus, un complément d'honoraires de 445 € HT sera à prévoir pour chaque mois d'intervention supplémentaire.
  - De même, tout changement ou modification significatif apporté au programme initial défini dans notre offre, entraînera une majoration de nos honoraires. Celle-ci, fonction de l'importance du changement, sera proposée au Maître d'Ouvrage pour accord et validée par la signature d'un avenant.
5. Révisions de prix :  
Selon les conditions définies dans l'accord référencé ci-dessus (voir § Objet de l'offre).

#### 5. CONDITIONS DE FACTURATION :

Facturation selon échéancier suivant :

DEMARRAGE DES TRAVAUX : M0	9 %	331,20 € HT
PHASE TRAVAUX : M0+1	9 %	331,20 € HT
PHASE TRAVAUX : M0+2	9 %	331,20 € HT
PHASE TRAVAUX : M0+3	9 %	331,20 € HT
PHASE TRAVAUX : M0+4	9 %	331,20 € HT
REMISE DU RAPPORT FINAL	5 %	184,00 € HT
FACTURE A LA COMMANDE	30 %	1 104,00 € HT
REMISE DU RAPPORT INITIAL	20 %	736,00 € HT

## 6. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les sommes dues au titre du présent contrat sont payables, sauf dispositions contraires, sans escompte, à la date de paiement indiquée sur les factures, selon les conditions suivantes :

- Condition de paiement : Echéance à 35 jours .
- Mode de règlement : Virement.

Les règlements seront adressés :

→ Pour les avis de virement à « Avis.Virement@apave.com » selon coordonnées suivantes :

DOMICILIATION	IBAN	RIB	SWIFT
CENTRE D AFFAIRES MARSEILLE	FR76	30003012690002603308818	SOGEFRPP

→ Pour les chèques, billets à ordre ou LCR à « APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE - BP 3 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX » libellés à l'ordre de « APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE ».

## 7. ADRESSE DE FACTURATION ET DE PAIEMENT :

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR FACTURE (Ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019)

Si le Client souhaite que la facturation émise par APAVE comporte un numéro de bon de commande en référence à la présente offre et/ou une adresse d'expédition postale différente de celle présentement indiquée, il s'engage à adresser, à l'émetteur de l'offre, un bon de commande précisant ces informations dans les plus brefs délais après signature d'acceptation de la présente offre.

Le Client accepte ainsi expressément que s'il envoie un bon de commande postérieurement à la date de la facturation émise par APAVE, il rend inopposable à APAVE toute contestation de la facture au motif que le numéro de bon de commande serait absent sur celle-ci et/ou que l'adresse d'expédition devrait être différente. Le Client accepte qu'aucun avoir ni refacturation ne sera fait dans ce cas par APAVE et la facture devra être mise en paiement par le Client à la date prévue.

Sauf modification de votre part, les factures seront libellées à l'ordre de :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST YRIEIX  
RUE DU 08 MAI 1945  
BP 28  
87500 ST YRIEIX LA PERCHE  
SIREN : 248700189

désigné en tant que payeur.

Elles seront transmises à cette même adresse.

Le 13/01/2025

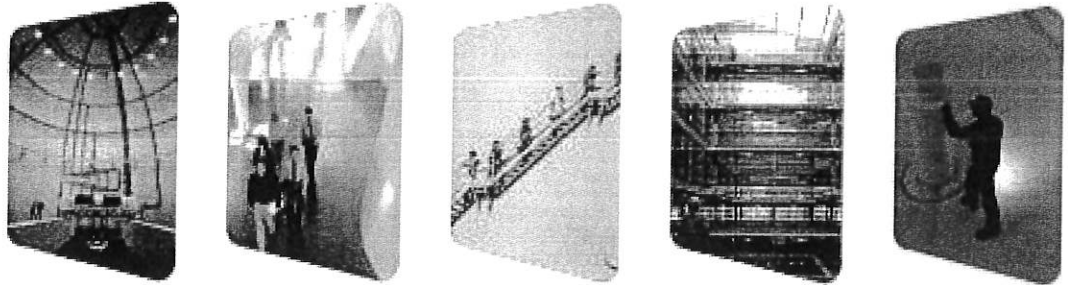
Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue.

Pour le Maître de l'Ouvrage  
(Cachet et signature)



Le 10/01/2025

Pour le Contrôleur Technique de Construction  
DUPIERRE NAM



## CONTRAT DE PRESTATION PONCTUELLE

Attestation réglementaire handicapés après travaux

**Référence : 2556558.2**

Site concerné :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST YRIEIX  
RUE DU 08 MAI 1945  
BP 28  
87500 ST YRIEIX LA PERCHE

Monsieur Rodolphe CHAMPAU-PELTIER  
Tél. : 0555088876  
Fax : 0555082180  
Mail : r-peltier@communaute-saint-yrieix.fr

Nam DUPIERRE  
Tél. : 0668257243  
Mail : bgc.charentes-limousin@apave.com  
APAVE IC LIMOGES  
15 RUE LEON SERPOLLET  
Z.I NORD  
87280 LIMOGES

Entre les soussignés :  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST  
YRIEIX  
ci-après désigné le « Client », situé :  
RUE DU 08 MAI 1945  
BP 28  
87500 ST YRIEIX LA PERCHE  
représenté par  
Monsieur Rodolphe CHAMPAU-PELTIER  
SIREN : 248700189

**d'une part,**

Et :  
APAVE INFRASTRUCTURES ET  
CONSTRUCTION FRANCE  
ci-après désigné « Apave » dont le siège est situé :  
6 rue du Général Audran  
92412 COURBEVOIE CEDEX  
représenté par :  
HERVE MAILLET  
APAVE IC POITOU CHARENTES LIMOUSIN  
15 RUE LEON SERPOLLET Z.I NORD  
87280 LIMOGES

**d'autre part,**

## 1. OBJET DE L'OFFRE :

La présente offre a pour objet les prestations suivantes :

- Attestation réglementaire handicapés après travaux
- Vérification Initiale des Installations Electriques
- Vérification des installations électriques « Consuel »

qui seront réalisées dans les établissements mentionnés dans les fiches prestations et conditions tarifaires.

## 2. PIECES CONTRACTUELLES :

L'offre est constituée de la présente proposition de contrat, ainsi que :

- 3 fiches prestations et conditions tarifaires
- 3 fiches descriptives de prestation
- Nos Conditions Générales de Vente et d'Intervention

En cas de contradiction, les conditions du présent contrat priment sur tout autre document.

## 3. CONDITIONS D'INTERVENTION :

La date de l'intervention et le nom de l'intervenant vous seront communiqués ultérieurement par avis d'intervention, après réception de l'offre signée ou d'un bon de commande ou accord écrit.

Les conditions d'intervention sont définies dans la fiche de chaque mission.

## 4. CONDITIONS COMMERCIALES :

Notre offre est valable jusqu'au 18/02/2025.

Le montant relatif à chaque mission, pour chacun des établissements objet du présent contrat, est mentionné dans la fiche prestation et conditions tarifaires correspondante.

Ces montants pourront évoluer en fonction du périmètre défini dans ces fiches prestations et conditions tarifaires :

- Chiffrages aux prix unitaires : le montant total est fonction du matériel réellement examiné à chaque visite.
- Chiffrages forfaitaires : le prix est déterminé en fonction des éléments fournis par le client et décrits dans les fiches prestations et conditions tarifaires. Tout écart constaté lors de nos visites pourra faire l'objet d'un réajustement du prix.

Les montants de la présente offre évolueront selon la formule de révision de prix suivante :

Formule :  $P = P0 (1 * I1N/I10)$

P = montant révisé de l'échéance

P0 = montant initial de l'échéance à la date de signature du contrat

I10 = INDICE INGENIERIE à la date de signature du contrat

I1N = INDICE INGENIERIE pour son dernier indice connu à date de facturation

L'application de cette formule ne peut avoir pour conséquence la diminution du montant de l'échéance P à un montant inférieur au montant initial P0.

## 5. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les sommes dues au titre de ce contrat sont payables, sauf dispositions contraires, sans escompte, à la date de paiement indiquée sur les factures, selon les conditions suivantes :

- Condition de paiement : Echéance à 35 jours.
- Mode de règlement : Virement.

Les règlements seront adressés :

→ Pour les avis de virement à « [Avis.Virement@apave.com](mailto:Avis.Virement@apave.com) » selon coordonnées suivantes :

DOMICILIATION	IBAN	RIB	SWIFT
CENTRE D AFFAIRES MARSEILLE	FR76	30003012690002603308818	SOGEFRPP

→ Pour les chèques, billets à ordre ou LCR à « APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE - BP 3 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX » libellés à l'ordre de « APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE ».

## 6. ADRESSES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT :

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR FACTURE (Ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019)

Si le Client souhaite que la facturation émise par APAVE comporte un numéro de bon de commande en référence à la présente offre et/ou une adresse d'expédition postale différente de celle présentement indiquée, il s'engage à adresser, à l'émetteur de l'offre, un bon de commande précisant ces informations dans les plus brefs délais après signature d'acceptation de la présente offre.

Le Client accepte ainsi expressément que s'il envoie un bon de commande postérieurement à la date de la facturation émise par APAVE, il rend inopposable à APAVE toute contestation de la facture au motif que le numéro de bon de commande serait absent sur celle-ci et/ou que l'adresse d'expédition devrait être différente. Le Client accepte qu'aucun avoir ni refacturation ne sera fait dans ce cas par APAVE et la facture devra être mise en paiement par le Client à la date prévue.

Sauf modification de votre part, les factures seront libellées à l'ordre de :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST YRIEIX  
RUE DU 08 MAI 1945  
BP 28  
87500 ST YRIEIX LA PERCHE  
SIREN : 248700189

désigné en tant que payeur.

Elles seront transmises à cette même adresse.

## 7. RAPPORTS :

Sauf modification de votre part :

- Le rapport sera envoyé sous la forme d'un fichier PDF par courrier électronique aux adresses suivantes :

r-peltier@communaute-saint-yrieix.fr

Le client reconnaît la validité et la force probante de ce fichier. Toutes les précautions devront être prise par le client pour que ce courrier puisse être reçu dans de bonnes conditions (avertissement en cas de changement de destinataire ou d'adresse, antispam...)

Fait à LIMOGES, le 10/01/2025

---

Pour APAVE  
**DUPIERRE NAM**

---

Pour le Client

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue.

**(date, cachet signature)**

Le 13/01/2025



## FICHE PRESTATION ET CONDITIONS TARIFAIRES

Référence : 2556558.2 / Mission N°2

Vérification des installations électriques « Consuel »

### Raison sociale et adresse d'intervention :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST  
YRIEIX  
RUE DU 08 MAI 1945  
BP 28  
87500 ST YRIEIX LA PERCHE  
FRANCE

Renseignements à valider ou à compléter :  
Contact : M Rodolphe CHAMPAU-PELTIER  
Tél. : 0555088876  
Fax : 0555082180  
Mail : r-peltier@communaute-saint-yrieix.fr

Les interventions seront effectuées selon les termes de la fiche descriptive de prestation jointe en annexe de cette offre.

### Caractéristiques

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL POUR UNE ASSOCIATION A LE CHALARD

#### **Consuel :**

comprend 1 visite et la remise d'un rapport en fin de chantier.

### Conditions d'intervention

Sauf modification de votre part, les avis d'intervention vous seront envoyés avant le début de notre intervention aux coordonnées suivantes :

Mail :  
r-peltier@communaute-saint-yrieix.fr

### Conditions tarifaires

**Montant total H.T.** 220,00 €

Montant total T.T.C.(\*) 264,00 €

(\*) T.V.A. sur encaissement au taux légal en vigueur de 20 %

Le montant de la prestation est défini selon un mode de chiffrage de type Forfait.



Réf. : 2556558.2  
Réf. Client: A510058301  
10/01/2025

## Facturation

Facturation selon échéancier suivant :

FIN DE MISSION	100 %	220,00 € HT
----------------	-------	-------------

Pour le Client

(date, cachet, signature)

Le 13/01/2025



## FICHE PRESTATION ET CONDITIONS TARIFAIRES

Référence : 2556558.2 / Mission N°3

### Vérification Initiale des Installations Electriques

#### Raison sociale et adresse d'intervention :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST  
YRIEIX  
RUE DU 08 MAI 1945  
BP 28  
87500 ST YRIEIX LA PERCHE  
FRANCE

Renseignements à valider ou à compléter :  
Contact : M Rodolphe CHAMPAU-PELTIER  
Tél. : 0555088876  
Fax : 0555082180  
Mail : r-peltier@communaute-saint-yrieix.fr

Les interventions seront effectuées selon les termes de la fiche descriptive de prestation jointe en annexe de cette offre.

#### Caractéristiques

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL POUR UNE ASSOCIATION A LE CHALARD

#### **Vérification Initiale des Installations Electriques :**

comprend 1 visite et la remise d'un rapport en fin de chantier.

#### Conditions d'intervention

#### Conditions tarifaires

**Montant total H.T.** 480,00 €

Montant total T.T.C.(\*) 576,00 €

(\*) T.V.A. surencassement au taux légal en vigueur de 20 %

Le montant de la prestation est défini selon un mode de chiffrage de type Forfait.



Réf. : 2556558.2  
Réf. Client: A510058301  
10/01/2025

## Facturation

Facturation selon échéancier suivant :

FIN DE MISSION

100 %

480,00 € HT

Pour le Client

(date, cachet, signature)

Le 13/01/2025



**Marché public de prestations intellectuelles**

**DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE (DPGF)**

**MAITRE DE L'OUVRAGE**

**Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix**

**OBJET DE LA CONSULTATION**

**Création d'un bâtiment industriel pour une association  
87500 LE CHALARD**

**Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé**

**DATE DE REMISE DES OFFRES**

**20 novembre 2024 à 17h00**

**Caractéristiques de l'opération :**

<b>Maître d'ouvrage :</b>	<p>Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix</p> <p>Rue du 8 mai 1945 - BP 28 - 87500 SAINT-YRIEIX</p> <p>Contact : Rodolphe CHAMPAU-PELTIER</p> <p>Tel : 05.54.07.06.44 - Courriel : r-peltier@communaute-saint-yrieix.fr</p>
<b>Maître d'oeuvre :</b>	<p>Thierry FURELAU - 15 rue Pasteur 87800 NEXON</p> <p>Contact : Thierry FURELAU</p> <p>Tel : 05.55.58.26.03 - Courriel : t-furelau.architecte@wanadoo.fr</p>
<b>Stade de l'avancement du projet :</b>	Phase avant-projet définitif
<b>Coût des travaux :</b>	150 000,00 € HT
<b>Formule de révision :</b>	La révision est effectuée par application au prix du marché d'un coefficient C de révision, donnée par la formule : $C = 0,20 + 0,80 \text{ Im/lo}$ dans laquelle Im et lo sont les valeurs prises par l'index ingénierie (ING) respectivement au mois m0 (mois d'origine) et au mois m (mois de révision).
<b>Durée de réalisation :</b>	6 mois dont 1 mois de préparation
<b>Lieu de réalisation :</b>	rue du Lavoir 87500 LE CHALARD
<b>Classement et type de l'établissement :</b>	ERP - Type L (local associatif) 5ème catégorie
<b>Nombre de lots :</b>	10
<b>Type de mission :</b>	Niveau 3
<b>Date de démarrage de mission :</b>	Immédiate en phase conception

Phase conception			
Désignation de la prestation	Durée en heures	Tarif horaire HT	Coût HT de la prestation
Réunion avec MO (maître d'ouvrage) et MOE (maître d'œuvre) - Prise de contact, présentation projet en phase	3,00	42,00	126,00
Visite du site avec le MO et MOE	1,00		42,00
Ouverture du registre journal et transmission au MO et MOE	1,00		42,00
Analyse des risques relatifs au projet aux stades APD - PRO et mise à jour registre journal	1,00		42,00
Constitution du DIUO	2,00		84,00
Elaboration du PGC <u>simplifié</u> (niveau 3)	3,00		126,00
<b>Sous-total phase conception</b>	<b>11,00</b>		<b>462,00</b>
Phase réalisation			
Désignation de la prestation	Durée en heures	Tarif horaire HT	Coût HT de la prestation
Inspections communes avec les entreprises préalablement aux travaux	3,00	42,00	126,00
Examen et harmonisation des PPSPS	2,00		84,00
Participation aux réunions de chantier. Fréquence : 1 fois par mois : <u>10 réunions de 1h30</u>	15,00		630,00
Visites inopinées Nombre prévues : 14	14,00		588,00
Mises à jour du PGC	inclus		
Tenue du registre journal	inclus		
Mise à jour du DIUO	1,00		42,00
Mise à jour définitive du DIUO et remise au MO	1,00		42,00
<b>Sous-total phase réalisation</b>	<b>36,00</b>		<b>1 512,00</b>
<b>Récapitulatif heures de la mission et coût de la mission HT</b>	<b>47,00</b>		<b>1 974,00</b>
<b>TVA</b>			<b>394,80</b>
<b>Coût de la mission TTC</b>			<b>2 368,80</b>

Nom et prénom du Coordonnateur titulaire :

Jérôme DELOMÉNIE

Nom et prénom du Coordonnateur suppléant :

Jean-Luc LAVIALLE

ISLE

Le 12-nov-24

Le candidat

